

Les Infos de Base

mercredi 4 juillet 2007
volume 10, numéro 27
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

*Code civil du Québec —
Accès aux règles*

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Règlements du Québec

Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Lois du Canada

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 27 du 4 juillet 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 1, 3, 4, 6, 7, 9 et entrées en vigueur au 9 juillet 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 27 du 4 juillet 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 26 du 30 juin 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26 du 27 juin 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 23 juin 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 27 juin 2007. Les modifications apportées par L.C. 2007, ch. 8, 9, 10, 11, 13, 14 et entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2007 sont également intégrées.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'informations disponible, au premier juillet 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Code civil du Québec — Accès aux règles

À partir de l'édition de juillet, une nouvelle infobase s'ajoute à la bibliothèque législative *Accès Légal* : le *Code civil du Québec — Accès aux règles* de Maître Michel Filion.

Il nous fait plaisir de vous offrir cette infobase en évaluation et gratuitement jusqu'en septembre 2007.

«Michel Filion publie, avec la complicité de la maison d'édition Gaudet Éditeur Ltée, un code civil d'une facture qui renouvelle enfin les formules répétées que dictait jusque là une tradition tenace. Il importe de souligner l'apport inventif dont l'auteur enrichit l'ouvrage fondamental de notre droit québécois. Il substitue à la coutume voulant qu'on additionne aux textes normatifs de la jurisprudence et des renvois aux lois anciennes, un jeu d'annotations et d'aides à la recherche (Références et signes) et à l'interprétation puisées dans les ressources de la communication contemporaine.

[...]

Le Code civil de Michel Filion nous paraît donc, comme le dit l'expression branchée, faire tendance. Il n'est en aucune façon compliqué. Ce code raisonné est plutôt dompteur de complexité.»¹

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

¹ Jean GOULET, tiré de la préface du *Code civil du Québec — Accès aux règles*.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 26-28.

Taux d'ajustement, montants et pourcentages modifiés de la franchise, de la coassurance et de la contribution maximale annuelle, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 589.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2347], nouveau.

Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 98.2], aa. 10, 11.

Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, Décision du 14-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2346, aa. 1, 2.

Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à composer le Forum de consultation, [R.R.Q., c. **C-32.1.1**, D. 478-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2343], nouveau.

Décret sur l'enlèvement des déchets solides de la région de Montréal, [R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 29], Préambule, a. 6.01.

Décret modifiant le Décret sur l'enlèvement des déchets solides de la région de Montréal, D. 489-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2345, aa. 1, 2.

Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, [R.R.Q., c. **F-3.1.1**, D. 450-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2723], nouveau.

Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et

les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, [R.R.Q., c. F-3.1.1, r. 0.2.1], remplacé.

Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, D. 450-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2723.

Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, [R.R.Q., c. F-3.1.1, r. 0.2.2], remplacé.

Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, D. 450-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2723.

Programme d'investissements syvicoles, [R.R.Q., c. **F-4.1**, D. 431-2007 du 13-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2702], nouveau.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681], nouveau.

Règlement sur la contribution au fonds forestier des producteurs de bois de la région de Montréal, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 135], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681, a. 12.

Règlement sur la contribution des producteurs de bois de la région de Montréal pour l'application du Règlement sur l'exclusivité de la vente du bois, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 136], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681, a. 12.

Règlement sur le montant et la perception des contributions des producteurs de bois de la région de Montréal, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 140], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du

Québec, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681, a. 12.

Règlement sur la contribution des producteurs de bois Outaouais-Laurentides pour l'administration du Plan conjoint, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 144], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681, a. 12.

Règlement sur les modalités de perception de la contribution des producteurs de bois Outaouais-Laurentides pour l'administration du Plan conjoint, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 147], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, Décision 8825 du 21-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2681, a. 12.

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, [R.R.Q., 1981, c. **Q-2**, r. 8], a. 96.

Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, D. 540-2007 du 27-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2299A, a. 1.

Règlement sur la Mini Loto, l'Inter Loto, toute loterie instantanée et toute loterie de type « poule », [R.R.Q., c. **S-13.1**, r. 3.1], a. 8.

Règlement modifiant le Règlement sur la Mini Loto, l'Inter Loto, toute loterie instantanée et toute loterie de type « poule », D. 463-2007 du 20-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2343, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.